

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres des groupes de travail
chargés de réviser les socles de compétences**

A.Gt 13-12-2017

M.B. 09-12-2018

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, tel que modifié par le décret du 23 novembre 2017 visant à mettre en place les organes compétents pour l'élaboration du référentiel relatif aux compétences initiales et à la révision des référentiels relatifs aux socles de compétences, notamment les articles 60quinquies, 60septies, 60nonies, § 2;

Vu les propositions de l'Administrateur général, des Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs et de la Ministre de l'Éducation;

Considérant la charte des référentiels adoptée par le Gouvernement du 25 octobre 2017;

Considérant que les propositions respectent les conditions de désignation prévues par l'article 60septies;

Sur proposition de la Ministre de l'Éducation;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Neuf groupes de travail dédiés à la révision des référentiels relatifs aux socles de compétences sont créés.

Article 2. - Le groupe de travail faitier portant sur le «Français et les Langues anciennes» visé à l'article 60septies, § 1^{er}, du décret du 24 juillet 1997, tel que modifié par le décret du 23 novembre 2017, comprend :

1° la Présidente, désignée sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire, est :

Mme Françoise CHATELAIN, Inspectrice;

2° deux membres effectifs et deux membres suppléants du Service général de l'inspection :

M. Florindo MARTELLO (membre effectif);

Mme Ariane LETURCQ (membre effectif);

Mme Marie-Claire GERKENS (membre suppléant);

Mme Christine PONCHO (membre suppléant);

3° un délégué de l'Administration générale de l'Enseignement:

4° trois experts, désignés sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire :

M. Jean KATTUS (Helmo);
Mme Graziella DELEUZE (HE2B);
M. Paul PIETQUIN (ULG);

5° trois membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement libre confessionnel subventionné :

Mme Anne WILMOT (membre effectif);
Mme Véronique CAMBIER (membre suppléant);
Mme Christine VADERHAEGHE (membre effectif);
M. Frédéric DEWEZ (membre effectif);
Mme Marie-Noëlle KOEKARTS (membre suppléante);

6° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement libre non confessionnel subventionné:

M. Bernard VAN KEIRSBLICK (membre effectif);
Mme Marie BORSU (membre suppléant);

7° deux membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement officiel subventionné :

Mme Marjorie BOUVY (membre effectif);
Mme Patricia ROBERT (membre suppléant).
Mme Sabine RAZEE (membre effectif);
Mme Corine GAVA (membre suppléant);

8° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement organisé par la Communauté française:

Mme Alix FRANCISE (membre effectif);
Mme Simone THONON (membre suppléant).

Article 3. - Le groupe de travail portant sur les «Langues Modernes» visé à l'article 60septies, § 1^{er}, du décret du 24 juillet 1997, tel que modifié par le décret du 23 novembre 2017, comprend :

1° le Président, désigné sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire, est :

M. Franck LIVIN, Inspecteur.

2° deux membres effectifs et deux membres suppléants du Service général de l'inspection:

M. Wim DEGRIEVE, Inspecteur du fondamental (membre effectif);
M. Hugues LAPOTRE (membre effectif);
Mme Fabienne HENRIET (membre suppléant);
M. Jan VANVLAENDEREN (membre suppléant);

3° un délégué de l'Administration générale de l'Enseignement;

4° trois experts, désignés sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire:

M. Philippe ANCKAERT (ULB);
Mme Nathalie DELVIGNE (HELHA et HE Vinci);

5° trois membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement libre confessionnel subventionné:

Mme Christine KERSTEN (membre effectif);
Mme Nicole BYA (membre effectif);
M. Christophe CAVILLOT (membre effectif);

6° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement libre non confessionnel subventionné:

M. Etienne VAN ASSHE (membre effectif);
Mme Stéphanie BOUILLON (membre suppléant);

7° deux membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement officiel subventionné:

Mme Roseline BOLLINGER (membre effectif);
Mme Heike LOTTIG (membre effectif).
Mme Leila RHOMDAN (membre effectif);
M. Jean COLLIN (membre suppléant);

8° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement organisé par la Communauté française:

M. Cosimo DE PAOLA (membre effectif);
Mme Véronique LANGHENDRIES (membre suppléant).;

Article 4. - Le groupe de travail portant sur la «Formation culturelle et artistique» visé à l'article 60septies, § 1^{er}, du décret du 24 juillet 1997, tel que modifié par le décret du 23 novembre 2017, comprend :

1° le Président, désigné sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire, est :

M. Pierre KOLP, Inspecteur;

2° deux membres effectifs et deux membres suppléants du Service général de l'inspection:

Mme Aline DUFOSSE (membre effectif);
Mme Nathalie BOUILLON (membre suppléant);
M. Olivier MOREAU (membre effectif);
Mme Pascale BOUSMAN (membre suppléant);

3° un délégué de l'Administration générale de l'Enseignement :

4° trois experts, désignés sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire:

Mme Marielle VANCAMP (HE Galilée et IMEP);
Mme Maria ABECASIS DE ALMEIDA (enseignante réseau communal);

M. Dirck DEHOUCK (ARBA).

5° trois membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement libre confessionnel subventionné:

Mme Véronique URBAIN (membre effectif);
M. Thierry DEGRUME (membre suppléant);
Mme Emmanuelle DETRY (membre effectif);
Mme Isabelle FERON (membre effectif);
Mme Anne LEBLANC (membre suppléante);

6° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement libre non confessionnel subventionné :

Mme Marie VANDERMEULEN (membre effectif);
Mme Rosa-Maria FOLISI (membre suppléant).

7° deux membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement officiel subventionné:

Mme Nancy MASSART (membre effectif);
M. Frédéric DEBECQ (membre suppléant).
Mme Véronique PIERCOT (membre effectif);
M. Alain BERGER (membre suppléant);

8° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement organisé par la Communauté française :

M. Pierre SCHEVERS (membre effectif);
M. Didier LETURCQ (membre suppléant).

Article 5. - Le groupe de travail portant sur les «Mathématiques» visé à l'article 60septies, § 1^{er}, du décret du 24 juillet 1997, tel que modifié par le décret du 23 novembre 2017, comprend :

1° la Présidente, désignée sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire, est :

Mme Fabienne VANHAM, Inspectrice;

2° deux membres effectifs et deux membres suppléants du Service général de l'Inspection:

Mme Sarah ORY (membre effectif);
M. Eric GONDRY (membre suppléant);
Mme Colette GENOT (membre effectif);
Mme Rita MIDAVAINÉ (membre suppléant);

3° un délégué de l'Administration générale de l'Enseignement :

4° trois experts, désignés sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire:

Mme Valérie HENRY (UNamur et ULG).
Mme Michèle HOORNAERT (ex SGI);

5° trois membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement libre confessionnel subventionné:

Mme Anne WILMOT (membre effectif);
Mme Annick LOOZE (membre effectif);
Mme Nadia EL ABBASSI (membre effectif);
M. Luc MICHIELS (membre suppléant);
Mme Pascale PRIGNON (membre suppléant);

6° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement libre non confessionnel subventionné:

Mme Nathalie CHAUDERLOT (membre effectif);
Mme sabine OCQUET (membre suppléant);

7° deux membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement officiel subventionné:

Mme Gina BRUNATO (membre effectif);
Mme Nathalie SCARDINA (membre suppléant);
M. Christophe CAMBIER (membre effectif);

8° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement organisé par la Communauté française:

Mme Régine LEUNEN (membre effectif);
M. Fabrice HUIN (membre suppléant).

Article 6. - Le groupe de travail portant sur les «Sciences» visé à l'article 60septies, § 1^{er}, du décret du 24 juillet 1997, tel que modifié par le décret du 23 novembre 2017, comprend :

1° la Présidente, désignée sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire, est :

Mme Nathalie MATTHYS, Experte;

2° deux membres effectifs et deux membres suppléants du Service général de l'Inspection:

Mme Dominique CHANTEUX (membre effectif);
M. Benoît BAMPS (membre suppléant);
Mme Martine ADAMI (membre effectif);
Mme Claudine BAIVERLIN (membre suppléant);

3° un délégué de l'Administration générale de l'Enseignement;

4° trois experts, désignés sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire:

Mme Sabine DARO (HELMO);
Mme Cécile MOUCHERON (ULB);
M. Luc NACHTERGAELE (UNamur et HE Vinci);

5° deux membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement libre confessionnel subventionné :

M. Didier BASTIN (membre effectif)
M. Frédéric COCHE (membre suppléant);
Mme Pascale PAPLEUX (membre effectif);
Mme Mélissa JOHNEN (membre suppléant);
Mme Stéphanie PATTE (membre effectif);

6° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement libre non confessionnel subventionné :

Mme Janick BRIES (membre effectif);
Mme Alice SALCIN (membre suppléant);

7° deux membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement officiel subventionné:

M. Jean-François COULON (membre effectif);
Mme Véronique LEONARD (membre suppléant);
Mme Corry DEPLACE (membre effectif);
M. Christophe CAMBIER (membre suppléant).;

8° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement organisé par la Communauté française:

Mme Dominique OBLINGER (membre effectif);
M. Rodrigue COLLARD (membre suppléant).

Article 7. - Le groupe de travail portant sur la «Formation manuelle, technique, technologique et numérique» visé à l'article 60septies, § 1^{er}, du décret du 24 juillet 1997, tel que modifié par le décret du 23 novembre 2017, comprend :

1° le Président, désigné sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire, est :

M. Michel LEGEIN, Expert;

2° deux membres effectifs et deux membres suppléants du Service général de l'inspection:

Mme Catherine PALM (membre effectif);
M. Jean-Luc ROLAND (membre suppléant);
Mme Marie-Thérèse DELHOUNE (membre effectif);
M. Rachid BOARBI (membre suppléant);

3° un délégué de l'Administration générale de l'Enseignement :

4° trois experts, désignés sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire:

M. Mikael DEGEER (HE2B);
M. Patrick BEAUDELLOT (COCOF);
M. Michel VINCENT (Institut Bischoffsheim);

5° trois membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement libre confessionnel subventionné:

Mme Bernadette THIRY (membre effectif);
M. Marc ANDRE (membre suppléant);
M. Pascal CORNEZ (membre effectif);
M. Christophe CAVILLOT (membre effectif);

6° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement libre non confessionnel subventionné:

Mme Sylvie BRIES (membre effectif);
Mme Barbara DEMAIN (membre suppléant);

7° deux membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement officiel subventionné:

Mme Caroline WILLAME (membre effectif);
M. Jean-Marc WILLAIN (membre suppléant).
Mme Martine BLOMMAERT (membre effectif);
Mme Floriane MARTIN (membre suppléant);

8° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement organisé par la Communauté française :

Mme Dominique OBLINGER (membre effectif);
Mme Annouck FREYMAN (membre suppléant).

Article 8. - Le groupe de travail faitier portant sur les «Sciences humaines : histoire, géographie et sciences économiques et sociales» visé à l'article 60septies, § 1^{er}, du décret du 24 juillet 1997, tel que modifié par le décret du 23 novembre 2017, comprend :

1° la Présidente, désignée sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire, est :

Mme Géraldine LEURQUIN, Inspectrice;

2° deux membres effectifs et deux membres suppléants du Service général de l'inspection,

M. Arnault DELTOUR (membre effectif);
Mme Catherine DERAMEE (membre effectif);
M. Pierre HELLA (membre suppléant);
Mme Sandra CHANDELLE (membre suppléant);

3° un délégué de l'Administration générale de l'Enseignement :

4° trois experts, désignés sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire :

M. Jean-Michel BROGNIET (HELHA);
Mme Bernadette MERENNE (ULg);
Mme Sophie PONDEVILLE (UNamur);

5° trois membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement libre confessionnel subventionné :

M. Etienne MAZAY (membre effectif);
Mme Véronique FRERE (membre suppléant);
Mme Pascale LAMBRECHTS (membre suppléant);
M. Marc DEPREZ (membre effectif);
Mme Catherine LIBERT (membre effectif);

6° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement libre non confessionnel subventionné :

Mme Catherine LACAVE (membre effectif);
M. Cédric PINCHARD (membre suppléant);

7° deux membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement officiel subventionné:

Mme Isabelle PIERARD (membre effectif);
M. Marc HELLA (membre suppléant);
Mme Floriane MARTIN (membre effectif);
Mme Fathia EL AMRI (membre suppléant);

8° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement organisé par la Communauté française:

Mme Béatrice MASSINON (membre effectif);
M. Gilles VALOIR (membre suppléant).

Article 9. - Le groupe de travail portant sur «l'Education physique et la santé» visé à l'article 60septies, § 1^{er}, du décret du 24 juillet 1997, tel que modifié par le décret du 23 novembre 2017, comprend :

1° la Présidente, désignée sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire, est :

Mme Marie-Louise DELSEMME, Inspectrice;

2° deux membres effectifs et deux membres suppléants du Service général de l'inspection :

M. Jean-Pierre MAZY (membre effectif);
M. Pol DENGIS (membre suppléant);
Mme Michèle GRANDJEAN (membre effectif);
M. Roland CHAPELLE (membre suppléant);

3° un délégué de l'Administration générale de l'Enseignement;

4° trois experts, désignés sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire:

Mme Céline DELENS (UCL);
Mme Sylvie HERREMAN (HE Hainaut-Condorcet);
M. Fabrice REMACLE (HE2B);

5° trois membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement libre confessionnel subventionné :

M. Emmanuel CHAUMONT (membre effectif);

6° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement libre non confessionnel subventionné :

Mme Carole MOIENS (membre effectif);
M. Jérôme DELAHAUT (membre suppléant);

7° deux membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement officiel subventionné:

M. Jean-Pierre HAMEL (membre effectif);
M. Marcel BULLENS (membre suppléant).
M. Dimitry IWASZKEWICZ (membre effectif);
Mme Fabienne BANETON (membre suppléant);

8° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement organisé par la Communauté française:

M. Yves ARCHAMBEAU (membre effectif);
M. Didier LETURCQ (membre suppléant).

Article 10. - Le groupe de travail portant sur «l'Education philosophique et citoyenne» visé à l'article 60septies, § 1^{er}, du décret du 24 juillet 1997, tel que modifié par le décret du 23 novembre 2017, comprend :

1° la Présidente, désignée sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire, est :

Mme Catherine SOUDON, Experte;

2° deux membres effectifs et deux membres suppléants du Service général de l'inspection:

Mme Perrette GAUROIS (membre effectif);
Mme Isabelle PROCUREUR (membre suppléant);
Mme Caterina ALIBRANDI (membre effectif);
M. Christian CHARLIER (membre suppléant);

3° un délégué de l'Administration générale de l'Enseignement;

4° trois experts, désignés sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire:

M. Pierre-Etienne VANDAMME (UCL et HE2B);
Mme Chloé ROCOURT (HE2B);
M. Vincent FUNRNELLE (HE Charlemagne);

5° trois membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement libre confessionnel subventionné :

Mme Anne WILMOT (membre effectif);
M. Laurent GRUSON (membre suppléant);
Mme Pascale PRIGNON (membre effectif);
Mme Myriam GESCHE (membre suppléant);
M. Guy SELDERSLAGH (membre effectif);

6° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement libre non confessionnel subventionné:

Mme Dominique RODRIGUEZ (membre effectif);
Mme Catherine LACAVE (membre suppléant);

7° deux membres effectifs et deux membres suppléants pour l'enseignement officiel subventionné:

M. Mathieu PIERLOOT (membre effectif);
M. Dekra AYARI (membre suppléant).
M. Fabian NOBILO (membre effectif);
Mme Véronique PIERCOT (membre suppléant);

8° un membre effectif et un membre suppléant pour l'enseignement organisé par la Communauté française:

Mme Audrey BEAULEN (membre effectif);
M. Didier LETURCQ (membre suppléant);

Article 11. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature et cesse d'être en vigueur au 31 décembre 2019.

Article 12. - Le Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 13 décembre 2017.

Le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS